



Chartrain

vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Février 2017

sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 12 décembre
- (P5) Nouvelle directrice

interco

- (P6) Logement social

en ville

- (P7) Ferme-manoir de La Marionnais
- (P8) Bibliothèque de rue
- (P9) Vie éco

côté asso

- (P9) L'amicale des parents
- (P9) Natation solidaire
- (P9) Téléthon

culture

- (P10) Asseyez-vous et... Dansez !
- (P10) A la Médiathèque
- (P11) Un mur de souvenirs
- (P11) A vos plumes
- (P11) Mains d'oeuvres

enfance-jeunesse

- (P12) Le bio au menu
- (P12) Un Noël chez l'Oncle Sam

À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



Photo : Mairie de Chartres de Bretagne

souvenirs en Bretagne

Ouvrez vos albums de famille !

Le Carré d'Art se consacre prochainement à "La Bretagne des albums de famille" de 1970 à 1989... Photos en famille à Chartres, vacances au bord de la mer, balades sur les sentiers des Monts d'Arrée... Partagez vos souvenirs !

la suite en Page 11

conseil municipal

12 décembre 2016

Principales décisions

■ Aménagement - Urbanisme

. Opération logement

Présentation du projet de 24 logements, par la société de promotion immobilière Séri Ouest, situé aux 32-34 rue Antoine Chatel. Ce projet, présenté aux riverains le 20/10/16, intègre l'élargissement du trottoir sud de la rue Antoine Chatel sécurisant l'accès au collège et l'implantation d'un abri bus.

. Déchèterie

Service de proximité pour les habitants, la déchèterie répond également à un enjeu écologique lié à la valorisation des apports directs. Une décision du conseil métropolitain du 9 juillet 2015 prévoit la suppression de cet équipement chartrain à l'horizon 2018. Le Conseil municipal demande la réintégration de la déchèterie de Chartres dans le schéma métropolitain des déchèteries et plateformes de déchets verts de Rennes Métropole.

Une abstention : M. Huche

. ZAC "Les Portes de la Seiche"

Pour adapter les documents concernant la ZAC à l'évolution des réflexions sur les typologies urbaines et des dispositions métropolitaines (PLH, réseau de chaleur), l'équipe de maîtrise d'œuvre (Forma 6) va modifier la programmation des logements sur certains îlots ainsi que le tracé de l'écotone et adapter le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales. Pour ces prestations complémentaires, le conseil approuve la passation d'un avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 500 € HT.

2 abstentions : M. Huche et Mme Lochkareff.

. Extension de l'école Brocéliande

Par délibération du 4/07/16, le Conseil a confirmé le maintien, à terme, de deux groupes scolaires primaires et validé le programme d'extension de l'école maternelle de Brocéliande. Suite à une consultation, le marché de maîtrise d'œuvre est attribué au groupe



■ Signature d'une convention pour la promotion de la gymnastique artistique féminine.

ment constitué par le cabinet d'architectes MAGMA, le bureau d'études structures ABI Structures, le bureau d'études techniques THALEM, l'acousticien VENATECH et le coordonnateur OPC ARCOOS, pour un montant total de rémunération de 100 300,00 € HT.

1 abstention : M. Huche

. École de l'Auditoire

Le Conseil valide le préprogramme de restructuration de l'école de l'Auditoire pour un coût de travaux évalué à 1 219 000 € HT comprenant l'aménagement de 14 classes dans les locaux existants. Les travaux seront réalisés en 4 phases sur environ 2 ans avec l'utilisation à moyen terme de 2 classes dans les locaux de l'actuelle école de musique. Durant les travaux, il est envisagé l'installation de 4 classes modulaires. Ce préprogramme, actualisé, a été présenté au groupe de travail le 8/12/2016.

■ Administration générale

. Tarifs et redevances

Une revalorisation de l'ensemble des tarifs et redevances des services communaux, d'environ 2 % est décidée à compter du 1^{er} janvier 2017. Seuls les tarifs du marché hebdomadaire sont maintenus à 1,10 €/m linéaire.

. Ouvertures exceptionnelles les dimanches et jours fériés

Le Conseil émet un avis favorable pour l'autorisation d'ouverture en 2017 pour les commerces de détail en complément de 3 jours fériés, 3 dimanches et, pour les concessions automobiles, 5 dimanches.

1 abstention : M. Babour

■ Participation du Syndicat de la Conterie aux charges administratives et techniques de la ville

Pour 2016, les participations représentent un montant global de 51 938 €. Pour les années suivantes, une convention de mise à disposition des services de la ville vers le syndicat est adoptée.

■ Enfance - Jeunesse

. Horaires de l'école de l'Auditoire

L'augmentation prévue des effectifs scolaires sur la commune obligera, dès la rentrée de septembre 2017, à répartir les élèves sur deux services de restauration scolaire. La ville sollicitera le directeur académique des services de l'Education Nationale pour obtenir une dérogation pour une modification des horaires de l'école de l'Auditoire.

■ Sports

. Tarifs

Augmentation, au 1^{er}/01/17, de 2 %, des tarifs pour la location de matériels festifs aux particuliers et associations.

. Convention de partenariat

Le Conseil approuve la convention avec le Comité de Bretagne de la Fédération Française de Gymnastique pour le Centre Labelisé d'Entrainements de Gymnastique Artistique Féminine qui établit les participations de la ville et du Comité de Bretagne pour 3 ans.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

■ Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr

état-civil

Naissances

■ Giulia Abgrall-Galli

22 novembre
20, rue Etienne Lenoir

■ Edith et Marius Fromentin

30 novembre
59, avenue de la Chaussairie

■ Lou Chereau

7 décembre
38, avenue du Trégor

■ Coline Songue Ndoumbe

7 janvier
6, rue des Frères Bulher

Mariages

■ Hugh Mulhern-Coyac

et Mélanie Le Govic
3 décembre
26 rue Jean-Marie Paignon

■ Fernando Lopez Martinez

et Gabrielle Provost
17 décembre
5, rue Maryse Bastié

agenda

■ Vendredi 3 février à 20h

Loto de l'Amicale
des Parents des écoles publiques
Halle de La Conterie

■ Vendredi 3 février à 18h30

Cérémonie d'accueil
des nouveaux Chartrains
Salle du Conseil Municipal

■ Lundi 27 février à 18h30

Conseil Municipal
Salle du Conseil Municipal

Février 2017 - N°17.1

Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
■ Adjoint à la Communication : Alain Miclard
■ Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
■ Maquette : Fabienne Faujoux ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 6 mars 2017



édito

Cérémonie des voeux

La cérémonie des voeux 2017 s'est tenue à la Halle de La Conterie le jeudi 5 janvier en présence des élus chartrains, de Madame la Députée, des élus des communes voisines et syndicats intercommunaux. De nombreux Chartrains, acteurs de la vie économique, du monde des associations, de la vie éducative et de la solidarité ont répondu à l'invitation de la municipalité. Un diaporama commenté et en musique a rappelé les faits marquants de l'année 2016. Philippe Bonnin, Maire, a ensuite présenté ses voeux à l'assemblée présente.



Avec vous les acteurs de la vie locale, du monde des associations, de la vie éducative et de la solidarité, ainsi qu'avec vous les porteurs de l'économie de toutes les proximités, nous allons poursuivre le partenariat établi au moyen de nos missions de service public qu'on nous accorde encore. Ensemble, il nous faut continuer à avancer pour consolider et développer l'esprit de la cité, en coopération avec toutes les communes proches. Celles avec lesquelles nous partageons le même sens du service, de la culture des projets ambitieux pour le développement humain et le développement durable.

Ensemble, nous serons encore ces initiateurs, ces démonstrateurs de tout ce qui peut être fait et que nul autre ne pourra proposer ou revendiquer à notre place ; place certes modeste mais essentielle pour garder, préserver cet indispensable lien dans le corps social de proximité.

Ensemble, nous allons poursuivre dans cette même direction. Tenir ce cap ; et malgré tant d'obstacles il est pour nous un devoir évident que de continuer à agir dans le but de donner du sens à l'action publique locale, au plus proche des gens ; à leur écoute ainsi que pour revendiquer notre conception du développement durable et de l'écocitoyenneté.

Nous allons renforcer nos initiatives dans la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies vertes dont nous sommes dans cette agglomération les leaders incontestés.

Réalisations, projets et perspectives.

Le déroulé des travaux à l'ensemble sportif Rémy Berranger a été très important ces dernières années. En 2016, nous avons terminé les interventions concernant les vestiaires des salles de danse et gymnastique. Comme chaque année, des travaux moins conséquents mais tous aussi indispensables ont été conduits dans les écoles, au Pôle Sud comme dans tous les locaux communaux. Il en sera de même pour les années à venir.

Toutes ces opérations en cours ne doivent pas faire oublier les travaux et constructions antérieurs pour la vie culturelle, comme naturellement dans les autres lieux d'accueil de la vie associative. N'oublions pas



les mutations considérables que nous avons engagées durant ces 10 dernières années ; entre autres au Pôle Sud. Les aménagements, les réhabilitations, constructions et extensions vont se poursuivre.

A l'Espace Brocéliande, les travaux seront terminés à la fin de ce premier semestre pour l'accueil de la crèche associative. Bien évidemment, il nous importera toujours de pérenniser la diversité des modes de garde des enfants.

Toujours à l'Espace Brocéliande, je tiens à saluer le développement des moyens de production du syndicat intercommunal pour la restauration scolaire. Il termine ses travaux d'extension pour répondre à la demande en progression régulière du nombre de repas scolaires destinés à nos quatre communes.

Nous sommes également dans la même démarche d'anticipation pour l'accueil de nos futurs écoliers avec les travaux d'extension du groupe scolaire de Brocéliande. La rénovation/restructuration de l'école de l'auditoire est aussi à l'étude pour répondre aux nouveaux besoins à l'échéance de 2020.

La requalification du parc des loisirs est déjà bien avancée avec, entre autres, la coulée verte qui prolongera le parc jusqu'à la Seiche et la mise à découvert du ruisseau de la Mécanique. Pour la qualité de vie des Chartrains, c'est un projet environnemental, comme de loisirs, de la plus haute importance et dont le premier financeur n'est pas la commune comme certains semblaient l'avoir déjà intégré. Nous sommes les

initiateurs mais le premier partenaire, c'est l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ; s'agissant d'une réalisation exceptionnelle, dédiée à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques urbains.

La solidarité intercommunale est évidemment toujours très présente et très active avec la piscine de la Conterie, comme d'ailleurs pour l'enseignement musical. Je salue les communes qui ont mesuré l'enjeu de ces politiques éducatives et de loisirs pour conforter une communauté de populations qui ne demande qu'à utiliser et soutenir de tels services de proximité et de qualité.

J'adresse tous mes remerciements à nos commerçants pour la qualité de leurs initiatives et pour l'esprit de concertation qui les anime. Je remercie les conseillers sages et des jeunes de Cap à Cité pour leur participation à la conception des aménagements du parc des loisirs.

Je vous félicite tous au nom des élus ; en particulier les associations qui participent activement tout au long de l'année à l'animation de la commune, souvent en concertation avec les collectivités voisines.

Bonne année 2017 ainsi qu'à vos proches et vos familles.

*Philippe BONNIN, Maire,
Conseiller départemental*

Expression de la Majorité

Déchèterie : pourquoi le ton monte ?

La Métropole met en avant certains arguments pour justifier la fermeture de la déchèterie.

Sa mise aux normes serait difficile et plus coûteuse que la création d'une nouvelle déchèterie ; le budget serait de toute évidence bien moindre que celui prévu (de plus de 2 000 000 d'euros !) pour la création de celle de Saint-Erblon.

Notre déchèterie "n'est pas réglementaire" ; pourtant 8 déchèteries sur 17 ne le sont pas, la déchèterie de Chartres n'est donc pas la seule à devoir être remise aux normes.

Le contrôle des accès ne peut pas être mis en place ; la municipalité qui n'a d'ailleurs jamais été consultée sur ce sujet, avait pourtant présenté un cheminement différent pour faciliter la circulation et permettre un contrôle des accès.

Dans l'état des lieux fait par Rennes Métropole en août 2014, il manquerait dans le secteur sud de l'agglomération une déchèterie ; alors pourquoi supprimer Chartres ?

La métropole développe des déchèteries de grande superficie (entre 7 000 et 10 000 m²), et projette sans aucun doute de fermer à terme les déchèteries dites de proximité.

Dans sa délibération votée lors du Conseil Municipal du 12 décembre dernier, la majorité, à l'unanimité, entend exprimer au Président de Rennes Métropole son opposition à la fermeture

de notre déchèterie et demande de revoir le schéma métropolitain. Il ne s'agit pas de nous opposer à la création de nouvelles déchèteries mais de démontrer que les déchèteries de proximité ont tout leur sens et peuvent judicieusement compléter les grosses structures. Notre déchèterie a fait la preuve depuis 1995 de son utilité et de la qualité du service rendu aux habitants. La "concentration" ne favorise jamais les services de proximité. Même si certains responsables de la métropole considèrent que venir trois fois par semaine avec sa brouette ou en vélo génère du flux inutile, nous considérons qu'au-delà de laisser une empreinte écologique réduite à zéro, ce service utilisé dans ces conditions a une véritable mission d'accompagnement qui favorise le lien social.

Les allégations de l'opposition qui n'a pas voté la délibération de décembre et n'a jamais fait sur ce sujet la moindre proposition sont dérisoires. Nous ne nous opposons pas à la Métropole. Nous dénonçons l'absence de concertation avec les élus communaux, dont les Chartrains.

En appui à la délibération du conseil municipal, la Députée vient aussi de demander par courrier au Président de Rennes Métropole de bien vouloir réétudier sa position à la lumière de la politique environnementale d'exception à Chartres.

Nous attendons que sa demande soit entendue et qu'une concertation puisse enfin s'engager.

La Majorité municipale

Expression de l'Opposition

Déchèterie : la cause et ses effets

Dans la revue le Chartrain de Janvier 2015, le socialiste et rédacteur en chef Ph BONNIN diabolise les élus de l'opposition. Il menace de les faire comparaître en justice pour avoir osé s'indigner de ses priviléges. Il oublie de rappeler que les dépenses publiques proviennent de nos impôts ; "Nous avons mis en service une nouvelle usine, etc...". Il se met en scène dans toutes les occasions festives ou associatives pour faire la photo d'actualité. Cette affligeante réalité est la conséquence d'un homme qui détient tous les pouvoirs depuis plus de 20 ans. Ph BONNIN a des droits mais aussi des obligations, notamment envers ses électeurs. Notre étude concernant l'assemblée de RENNES-METROPOLE le démontre. Elle représente 43 communes dont CHARTRES. Elle gère la culture, le sport, les voiries, les déchets, les transports et l'urbanisme. Chaque commune est représentée par un ou plusieurs élus, qui prennent l'appellation de conseillers communautaires et perçoivent des indemnités qui s'ajoutent à celles de conseillers municipaux, d'adjoints ou de maires. L'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) dispose que "ces indemnités ont vocation à couvrir les charges liées aux frais de déplacements courants et divers" et ce, même si la plupart bénéficient déjà de véhicules de fonction payés avec nos impôts. Suite aux menaces de poursuites judiciaires des socialistes, j'ai fait contrôler par

un huissier son absentéisme pour le mandat de 2008 à 2014. Cet élu a été un des moins présents des 103 conseillers de RENNES-METROPOLE. Absent de 45 conseils sur 69, en retard ou en partie défaillant sur 18 réunions et présent seulement sur 6 séances pleines. L'indemnité mensuelle de conseiller communautaire est de 224,48 euros. L'activité est d'une réunion de 2h30 par mois. Philippe BONNIN s'est également fait indemniser 10.101,60 euros sans jamais siéger 45 fois au conseil de RENNES-METROPOLE. C'est purement scandaleux ! Ces 10.101 euros auraient pu financer des emplois aidés. Les 1053 électeurs de la liste PRIORITE EMPLOI exigent que le nommé BONNIN rembourse cette somme à la collectivité. A l'heure du ras-le-bol fiscal, du chômage et des retraites bloquées, les excès de certains élus sont de plus en plus difficiles à avaler. Sans scrupule, ce politique se permet même de juger la "métropolisation" dans la presse locale. Cumul des années, cumul des mandats, cumuls des indemnités... que pensez-vous de cette façon de faire de la politique ? La fermeture de la déchèterie n'est qu'une des conséquences de cette attitude. Meilleurs vœux à tous.

PS : Texte de Mars 2015 actualisé en raison d'une censure pour notre expression de Janvier 2017

Pascal Huche

Info aux lecteurs

Le 17 janvier 2017, j'ai reçu une expression de l'opposition signée "Pascal Huche". Elle porte gravement atteinte à l'honneur et au respect de personnalités nationales ainsi qu'au maire.

Par ordonnance du 26 avril 2016, le juge des référés a signifié que le maire ne pouvait accepter des propos gravement diffamatoire à l'encontre d'autrui et qu'il avait parfaitement raison de ne pas les publier. C'était le cas pour des agents de la collectivité ou des personnes non chartraines ; en l'espèce des élus nationaux.

En conséquence, le 18 janvier 2017, nous avons signifié à l'intéressé, qu'au regard de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et conformément à l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Chartres, son texte nécessitait des modifications.

Le directeur de la publication, Ph. Bonnin

Droit de réponse à l'expression de l'opposition

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :

A quelques mots près, l'expression signée "Pascal Huche" est identique à celle rédigée en mars 2015 ainsi qu'en juillet-août 2016.

Force est de constater que le ton donné, par cette personne dans ses expressions reste le même depuis des mois. Il nous donne raison lorsque nous-nous interrogeons sur le rôle des élus qu'il est censé représenter. "Pour l'opposition, l'action municipale se résumerait-elle à des attaques de personnes ?"

Le ton reste offensant et calomnieux à l'encontre du Maire mais aussi à l'égard des élus qui travaillent avec lui dans l'intérêt de la commune.

Ces expressions n'ont manifestement pas d'autres objectifs que de chercher à discréditer l'action de la majorité et de faire croire à la "malhonnêteté" du maire et des élus.

La Majorité ne souhaite pas entrer dans cette escalade de propos polémiques et outrageants que cet homme auto-entretenant dans le seul but de nuire. L'image qu'il donne des élus est délibérément fallacieuse. D'ailleurs, quel souvenir retiendra-t-on de son action, lors de ses 6 années de mandat ? Est-ce un comportement normal et à minima responsable lorsqu'on prétend représenter les Chartrains pour faire avancer l'action publique ?

En notre âme et conscience, nous travaillons dans l'intérêt collectif et pour tous les Chartrains. Nous continuerons à agir dans ce sens, convaincus de l'utilité des politiques et des actions que nous mettons en œuvre à l'échelle communale et intercommunale. Nous avançons sur notre programme 2014-2020 pour lequel vous nous avez très largement accordé votre confiance.

Nous avons pris devant vous des engagements précis. Nous vous rendons compte au moyen de rencontres et des publications municipales du travail accompli et des actions envisagées au vu des contraintes du quotidien.

La Majorité municipale



■ Droit de réponse de Didier Noyou

Selon l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881... Dès lors qu'une personne "désignée" est mise en cause dans un journal, elle est en droit d'exprimer son point de vue auprès des lecteurs du même journal.

Dans le Chartrain de décembre-janvier dernier, l'expression de l'opposition signée par Pascal Huche mettait en cause mes indemnités en tant que président du SDE 35 en les qualifiant de "jackpot".

Je voudrais apporter quelques précisions. En effet, mon indemnité est bien de 1 430,66€ brut. Une fois la retenue de charges effectuées, il me reste 1 049,69€ net. A cela s'ajoute une retenue à la source de 138,26€ concernant cette indemnité. En réalité, il me reste 911,43€.

Je n'ai pas de véhicule de fonction ni d'indemnité kilométrique pour les très nombreux déplacements sur l'ensemble du département et pour me rendre au siège du syndicat au village des collectivités à Thorigé Fouillard, soit 38 km presque journaliers. D'autre part, affirmer que c'est pour 4h de réunion toutes les 6 semaines, c'est comme réduire l'activité d'un maire à sa seule participation au conseil municipal. Alors, jackpot ?

Je trouve surprenant et même très inquiétant que des élus locaux ignorent totalement l'énergie et les compétences que nécessite le bon fonctionnement d'une collectivité, qu'elle soit locale ou départementale. Certes, polémiquer ne demande aucune compétence et probablement fort peu de temps. Je pense toutefois qu'un minimum d'honnêteté dans les propos serait apprécié par les lecteurs du journal communal de Chartres de Bretagne.

Didier NOYOU, président du Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille- et-Vilaine

■ Accueil des nouveaux Chartrains

vous êtes installés sur la commune depuis moins d'un an ? Vous êtes invités à la cérémonie d'accueil des nouveaux Chartrains le vendredi 3 février à 18h30 salle du Conseil Municipal en Mairie.

Pour vous inscrire, contactez la Mairie au 02 99 77 13 00.

NOUVELLE DIRECTRICE

L'environnement au cœur des projets

Parmi les services municipaux, le nouveau Pôle lié à l'aménagement et aux moyens techniques représente près de 40 agents qui œuvrent au quotidien pour l'amélioration de notre cadre de vie. Depuis quelques semaines, Carole-Anne Chehabeddine en est la directrice.



■ Carole-Anne Chehabeddine prend la direction du Pôle "Aménagement - Cadre de vie".

Dans ses nouvelles fonctions, Carole-Anne Chehabeddine a pour mission de préparer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques dans les domaines de l'urbanisme et du développement urbain, de l'environnement, des espaces verts et des bâtiments.

Pour s'engager dans son nouveau rôle à Chartres, elle mettra à profit ses compétences acquises grâce à sa formation initiale et à ses nombreuses expériences professionnelles. Ingénier en traitement des déchets, Carole-Anne débute sa carrière en Ille-et-Vilaine comme directrice des collectes et du traitement des déchets dans un syndicat intercommunal. Elle poursuit à la communauté d'agglomération d'Angoulême en tant que directrice du service déchets. Elle développe ensuite son expérience dans un cabinet privé de maîtrise d'œuvre spécialisé dans les déchets, l'eau et l'assainissement.

nouveau challenge professionnel pour elle : "J'apprécie de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les services et les élus dans des domaines étendus pour construire des projets et les voir évoluer". Sensible aux enjeux environnementaux, elle s'attachera toujours à les placer au cœur de tous projets, dès leur origine.



Départ

Responsable du Pôle Moyens Techniques de la ville depuis 2002, Pierre Lacroix fait valoir ses droits à la retraite. Il quitte la commune dans laquelle il s'est investi 15 ans pour optimiser le cadre de vie des Chartrains : "Ce fut une expérience riche marquée par des moments forts comme l'engouement autour du fleurissement annuel. Porté par la volonté politique et l'investissement des agents communaux de tous métiers, nous sommes passés d'un fleurissement d'agrément à un vrai projet fédérateur, durable et environnemental". D'autres engagements attendent Pierre Lacroix maintenant, comme l'encadrement d'une équipe de jeunes rugbymen, le potager de son jardin et sa famille.

■ Aide aux démarches administratives en ligne

Le Centre Communal d'Action Sociale met deux ordinateurs avec accès Internet à disposition des Chartrains. Ce service est destiné en priorité aux démarches administratives pour des habitants qui ne disposent pas d'un accès internet chez eux. Conformément à la charte établie par le CCAS, l'accès aux postes informatiques est libre et non accompagné et ne peut pas dépasser une heure. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale. L'utilisation des forums de discussions, jeux en ligne, création de page web ou commerce en ligne est interdite. D'une manière générale, l'utilisation d'internet doit se faire dans le respect de la législation française.

+ d'infos auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 02 99 77 63 55



Logement social

Transparence et équité

De nouvelles règles de gestion des demandes de logement social sont en vigueur sur le territoire depuis le 11 octobre dernier. Elles font suite à l'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Renové) du 24 mars 2014. L'objectif est d'améliorer les conditions de dépôt et de gestion des demandes pour encore plus de transparence et d'équité. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les objectifs du nouveau Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole.

De la demande à l'attribution

Pour déposer une demande de logement social, vous pouvez la saisir en ligne sur : www.demandelogement35.fr ou bien retirer un dossier auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres de Bretagne (Centre Jean Jaurès) ou en mairie. Dans les deux cas, remplissez avec soin les différentes rubriques selon votre situation de famille, choisissez la ou les communes où vous préférez vivre et joignez toutes les pièces justificatives demandées.



Un demandeur peut refuser une première proposition de logement sans conséquence sur son classement. Un 2^e et un 3^e refus de proposition de logement entraînent respectivement une mise en attente de 6 et 9 mois. Un quatrième refus entraîne la perte des points attribués au titre de l'ancienneté. C'est pourquoi, il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.

Après l'enregistrement de votre demande et **vérification de votre dossier**, vous recevrez votre **numéro unique départemental dans un délai d'1 mois**. Il vous sera demandé lors de toutes correspondances. Il permet également de consulter votre dossier et de réaliser les mises à jour nécessaires (situation familiale, professionnelle, choix de commune, titre de séjour...) pour que les propositions de logement faîtes soient adaptées à vos souhaits et à votre situation (délai minimum de 3 mois après l'enregistrement du dossier).

Toute demande est automatiquement classée dans la file d'attente de chacune des communes sélectionnées par le candidat. Ce classement tient compte de plusieurs critères comme la taille du ménage, la situation familiale, le niveau des ressources, les conditions de logement actuelles, l'éloignement des lieux de travail, l'ancienneté de la demande dans la commune...

À Chartres de Bretagne, une fois par mois, la commission d'attribution des logements vacants se réunit et examine les candidatures en fonction du classement. Sur Rennes Métropole, ce sont les communes qui soumettent les propositions de logement aux demandeurs. Suite à l'accord de ces derniers, l'organisme H.L.M. valide ou non la proposition de candidature.

en +

■ accueil D'étudiants étrangers

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI (Centre d'Echanges Internationaux) pour une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée. Ils vivent en immersion dans une famille française. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Si l'expérience d'accueil vous intéresse, appelez-nous !

Infos : bureau Coordinateur CEI
Saint-Malo - Magali Guinet
au 02 99 46 10 32
ou magali@cei4vents.com

■ Autorisation de sortie du territoire des mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Le décret est entré en vigueur le 15 janvier 2017. Ainsi, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit dorénavant présenter les 3 documents suivants :

. Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr).

. Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport.

. Formulaire signé par l'un des parents, titulaire de l'autorité parentale (téléchargeable sur le site service-public.fr - Formulaire cerfa n° 15646*01).

Il n'y a aucune démarche à réaliser en Mairie ou en Préfecture.

■ Nager, Manger, Bouger

Un repas équilibré à tarif réduit après une séance sportive... pourquoi pas ? Dans l'esprit du Plan National Prévention Santé, l'équipement de La Conterie lance l'opération nager, manger, bouger. Le principe : vous venez nager ou faire du sport au Carré de la Forme sur l'heure de midi ; profitez le jour même d'un tarif réduit sur les menus ou plats uniques au Resto-Self La Conterie. Les repas sont préparés sur place par un cuisinier qui utilise des produits frais et de saison.

Opération menée jusqu'au 31 mai 2017.



■ La Cafeteria de La Conterie vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 15h (service de restauration de 11h30 à 14h).



Ferme-Manoir De la Marionnais

Un cadeau de l'histoire

Avec la signature d'un bail de 18 ans pour un euro symbolique par an, la ville de Chartres confie la rénovation, la valorisation puis la gestion de la Ferme-Manoir de la Marionnais à l'association chartraine : le Cadeau de la Marionnais. Un patrimoine à découvrir...



Le 17 novembre dernier, au nom de la ville de Chartres de Bretagne, le Maire, Philippe Bonnin, confiait les clés de la Ferme à Jean-Pierre Primault, président de l'association "Le Cadeau de la Marionnais".

Si la commune conserve la propriété du bien pendant et à l'issue de ce bail, l'association s'engage à effectuer et financer les travaux nécessaires à la réhabilitation de la Ferme et à son ouverture au public, dans un délai de 4 ans. Le coût global des travaux qui seront réalisés par des entreprises et des bénévoles, est estimé à 200 000 € : "Nous sollicitons les dons, le plus souvent défiscalisables des Chartrains, des entreprises, du mécénat en général, notamment à travers le Label Fondation du Patrimoine", précise Jean-Pierre Primault.

**AU FIL DE
L'HISTOIRE**

Le manoir est constitué de plusieurs bâtiments assemblés au fil des époques. La partie centrale, construite en 1650 par Guillaume Davy, Sieur de la Marionnaye, se retrouve, quelques décennies plus tard, par le jeu des unions et successions, dans le patrimoine de la Famille de Janzé qui possérait de grandes richesses immobilières et foncières dont une grande partie du territoire communal. Les bâtiments attenants y ont été ajoutés au XVIII^e, puis au XIX^e siècle.

En 1928, la famille Morel s'y installe comme métayers. Germaine Morel, la fille unique de la famille, devenue plus tard Mme Thomas y vivra jusqu'à la fin de sa vie. La famille Thomas acquiert la bâtisse en 1970. En 2008, la ferme est rachetée par Rennes Métropole puis par la commune de Chartres en 2014.

Un trésor à Chartres de Bretagne ?

Si cette ferme bien fatiguée du XVII^e, discrètement nichée à l'angle de l'avenue Constant Mérel et de l'Avenue du Trégor suscite autant d'engouement, c'est parce qu'elle a traversé les siècles en conservant intacts de nombreux trésors architecturaux. Elle offre des témoignages de la vie quotidienne rurale d'autrefois, qu'on ne trouve aujourd'hui que dans les livres: "C'est comme si le temps s'y était arrêté. Les trois cheminées, les deux vaisseliers intégrés dans le mur en pierre de schiste, la charpente authentique, les niches à bougies, les volets intérieurs, la tomette à l'étage sont autant de richesses que nous souhaitons valoriser, sans les dénaturer, pour que tous les Chartrains puissent en profiter", poursuit le président.

Ainsi, à l'issue des travaux de restauration, le lieu sera ouvert au public le dimanche après-midi, ainsi qu'en semaine, sur rendez-vous. La Ferme abritera notamment un musée de l'histoire passée et contemporaine du pays chartraine, dont une partie sera consacrée à la famille de Janzé. La Marionnais dispose d'un four à pain et d'un pressoir qui pourront également être utilisés à certaines occasions pour des animations locales !

Pourquoi un cadeau ?

Considérant que ce bâtiment et ses trésors constituent un cadeau reçu des hasards de l'Histoire, l'association s'est donnée pour objectif d'offrir à son tour ce cadeau exceptionnel aux générations futures. Elle fait appel aux dons individuels. Les noms des donateurs et donatrices seront gravés sur une plaque souvenir... d'où l'idée de cadeau collectif, symbole de solidarité entre les générations.



■ Au fond, un vaisselier du 17^e siècle.



■ A l'étage, les volets sont également d'époque.



■ Les tomettes et la charpente.

en +

■ Vous pouvez dès maintenant remettre un don à l'association en vous adressant à Daniel Coquin, Trésorier, 5 rue Pierre Ronsard à Chartres de Bretagne. Informations complémentaires auprès de Jean-Pierre Primault, Président au 06 81 49 57 41.

■ Assemblée Générale de l'association "Le cadeau de La Marionnais" : jeudi 2 mars 2017 à 20h15, salle Victor Basch. Ouvert à tous.

BIBLIOTHÈQUE DE RUE

Vos livres s'offrent une nouvelle vie

La première bibliothèque de rue devrait voir le jour au printemps 2017 au centre-ville à Chartres de Bretagne. Mais avant cela, une équipe de bénévoles doit imaginer une boîte à livres, choisir un lieu, récolter les ouvrages, les trier et les tamponner... La collecte est ouverte !



Didier et Sylvie, bénévoles à la Bibliothèque de rue.

Une bibliothèque de rue c'est tout simplement un rayonnage situé sur l'espace public, accessible sans abonnement, ni inscription, 7j/7, 24h/24. C'est gratuit, direct, sans intermédiaire. On dépose un livre et on en prend un. A Chartres, le projet est piloté par Lydie Le Bruchec, conseillère déléguée à la vie culturelle : "Ce principe, très souple dans son

fonctionnement, permet d'amener de nouveaux publics vers le livre et de créer du lien". Près d'une quinzaine de bénévoles chartrains, accompagnés par des élus et les professionnels du centre culturel, réfléchissent sur les modalités de mise en place de la future bibliothèque de rue. Avant d'ouvrir un espace dans la ville, les bénévoles s'attendent déjà à la collecte : "Nous

récupérons les livres chaque samedi à la Ferme des Peupliers. Ensuite, nous les trions puis nous les tamponnons pour qu'ils ne soient pas revendus", explique Françoise, bénévole.

Comme elle, Pascale, Stéphanie ou Didier se relaient pour récupérer des romans, polars, albums ou bandes-dessinées et leur offrir une seconde vie.

en +

Collecte ouverte !... Pour faire vivre le projet, vous pouvez déposer vos livres tous les samedis matin de 10h à 12h à la Ferme des Peupliers.

+ d'infos au 02 99 77 13 26

Santé

Rien que pour vos yeux !

Depuis octobre 2016, les compétences des opticiens sont élargies pour la délivrance de lentilles et de lunettes correctrices. La validité des ordonnances permettant de renouveler ses verres est allongée selon les âges.



Nicolas Hardy, opticien à Chartres vient de s'équiper d'un réfracteur manuel. Cet appareil permet de vérifier très précisément la faculté visuelle d'un patient et la correction nécessaire : "Cette compétence technique fait partie de notre formation. Nous ne sommes pas que des vendeurs de lunettes mais participons au parcours de santé en complémentarité avec les médecins et les orthoptistes", explique-t-il.

Après un examen d'une vingtaine de minutes et si le patient possède une ordonnance médicale en cours de validité, l'opticien peut ajuster une correction (changements de verres ou de lentilles de contact) ou réorienter le

patient vers un ophtalmologiste en cas de suspicion d'une pathologie relevant de la compétence d'un médecin.

Une ordonnance ! pour combien de temps ?

Depuis le 17 octobre 2016, la durée de validité d'une ordonnance pour lunettes de vue varie selon l'âge du bénéficiaire. Elle est de 1 an pour les enfants de moins de 16 ans, 5 ans pour les adultes de 16 à 42 ans et 3 ans pour les adultes de plus de 42

ans. Pour permettre le renouvellement des lentilles de contact, l'opticien peut adapter la correction optique des lentilles de contact dont l'ordonnance date de moins de 1 an pour les enfants de moins de 16 ans et 3 ans pour les adultes de plus de 16 ans.

Optique de La Marionnais
5 avenue de la Marionnais
Tél. 02 99 77 11 77
Ouvert : lundi de 14h à 19h.
Mardi au vendredi de 9h15 à 12h15
et de 14h à 19h. Samedi 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h.

■ Instants d'année

"Re"découvrir en vidéo et en musique les événements marquants et belles photos de l'année 2016 à Chartres de Bretagne... En ligne sur www.ville-chartresdebretagne.fr



vie éco

une coupe à Domicile ?



Si Liliane Raulo est une nouvelle Chartraine, elle est loin d'être novice dans le monde de la coiffure : "Je travaille dans ce secteur depuis 27 ans et je continue à me former et à apprendre de nouvelles techniques". Propriétaire d'un salon pendant 15 ans dans le Morbihan, elle a choisi de s'établir comme coiffeuse à domicile à Chartres de Bretagne.

*Lia'coiff du mardi au samedi.
Tél. 06 06 46 49 57.*

Travaux extérieurs

Laurent Rousseau s'est installé à Chartres de Bretagne il y a quelques mois et y développe son entreprise spécialisée dans les travaux d'espaces verts : RL entrepreneur agricole. Il intervient auprès des particuliers pour des missions d'élagage, d'abattage d'arbres, de taille de haie, débroussaillage ou ramassage de feuilles.

*RL entrepreneur agricole.
Tél. 07 61 64 29 12*

■ Repas des aînés

Dimanche 22 janvier 330 Chartrains ont partagé le repas des Aînés... la danse était au rendez-vous.

l'amicale Des Parents

Vos "papiers" s'il vous plaît ?

Le saviez-vous ? 100 kg de papiers usagers bien triés permettent de créer 90 kg de papiers "neufs". L'Amicale des parents des écoles publiques de Chartres de Bretagne est associée à cette initiative de recyclage, tout en récoltant des fonds pour les projets pédagogiques dans les écoles.

Depuis deux ans, l'amicale récupère, auprès des parents les papiers (journaux, revues, publicités, papiers de bureau, enveloppes avec et sans fenêtre). Depuis septembre, cette collecte est étendue à tous les Chartrains : "Nous effectuons des permanences chaque mois, le 1^{er} samedi de 10h30 à 12h et le 3^e mercredi de 16h30 à 18h. Vous pouvez apporter tous vos papiers à l'Ecole Brocéliande dans un espace dédié derrière le portillon situé à gauche de l'entrée principale", explique Fanny Le Faucher, vice-présidente de l'Amicale.

L'entreprise Véolia récupère ce papier. Elle reverse 70 €/tonne pour les journaux et 40 €/tonne pour les autres papiers à l'association. Après avoir été broyé et mis en balle, le papier est transféré vers une papeterie qui fabriquera de nouvelles feuilles. En 2015, l'opération a permis de récolter plus de 500 €. Comme les fêtes d'écoles, le loto ou la vente de gavottes, cette opération permet de redistribuer des fonds aux écoles Brocéliande et l'Auditore afin de limiter les frais des familles ou offrir des spectacles, livres...

*Pour rejoindre les parents bénévoles de l'association, contactez : amicale35131@gmail.com.
Site : 35131amicale.blogspot.com*



en +

Retenez la date !... L'Amicale des parents des écoles publiques organise son premier loto géant, au bénéfice des projets des enfants des écoles publiques.

*Vendredi 3 février à 20h (ouverture des portes à 18h). Halle de La Conterie
Restauration sur place*

■ Natation solidaire



Un peu plus d'une centaine de nageurs a participé à la compétition interne solidaire organisée par le club de natation de l'Espérance. De la catégorie avenir jusqu'aux masters, ils se sont affrontés pour soutenir la fondation Thierry-

Latran, qui lutte contre la sclérose latérale amyotrophique (SLA), également appelée maladie de Charcot. Cette manifestation sportive va permettre de faire un don de 555 € à la fondation. Bravo !

■ Téléthon



À l'occasion du 30^e anniversaire du Téléthon, l'association Génétique chartraine s'est mobilisée grâce aux nombreux bénévoles, aux associations et commerçants chartrains. Vente de compost, opération viennoiseries, tombola, soirée dansante, randonnée, session de tirs au but, lâcher de ballons... les animations ont permis de rassembler des fonds. Un chèque de 27 500 € a été remis à l'AFM Téléthon et un autre de 2 500 € à la lutte contre le cancer.



ASSEYEZ-VOUS et... Dansez !

A la croisée de la danse et de la performance scénique, la Compagnie Anamnesis développe une création chorégraphique nourrie par la mise en jeu de diverses disciplines artistiques. Pour leur prochaine création, Elodie Besse et Hsin Wen Liang tirent puis tissent les fils autour du thème de la posture. Elles proposent de vous emmener avec elles dans ce processus chorégraphique.

Elodie Besse, danseuse chorégraphe et Hsin Wen Liang, plasticienne croisent leurs arts, leurs regards, assemblent leurs pratiques et imaginent des performances corporelles conjuguées à de la vidéo, du son, de la lumière. Depuis 2012, les deux artistes ont réalisé plusieurs œuvres et performances artistiques autour du thème de la posture. Leur prochaine création "Impostures" est une pièce chorégraphique qui propose de livrer une vision décalée, étrange voire irréelle.

Se nourrissant de photos, de vidéos, de témoignages audio et de rencontres, elles se questionnent sur l'impact de notre environnement sur nos gestes : "Que révèlent nos postures et nos façons de nous mouvoir, empreintes des environnements physiques, sociaux et culturels dans lesquels nous évoluons ? Que croyons-nous percevoir à travers une posture ?".

Le fauteuil, objet emblématique de la saison culturelle du Pôle Sud a, bien entendu, suscité leur intérêt. Après des

expériences au Triangle à Rennes puis à Vern sur Seiche, elles vont investir Chartres de Bretagne comme nouveau terrain de jeux.

En mars, ne soyez pas surpris de voir les deux artistes sonner à votre porte pour collecter des témoignages : "Bonjour, acceptez-vous de nous présenter votre siège préféré et de nous dire pourquoi ? Montrez-nous comment vous vous l'appropriez".

C'est à partir de ces rencontres et de ce collectage qu'Elodie et Hsin Wen continuent leur démarche de création. En parallèle, elles portent une attention particulière au partage de cette construction chorégraphique avec tous les publics, notamment novices dans le monde de la danse. C'est pourquoi, elles proposent de mars à juin 2017 un cycle d'ateliers autour du thème du fauteuil : "A partir de matière vidéo, sonore, de l'utilisation du corps, nous inviterons les participants à construire avec nous leur propre partition, à

explorer les divers processus chorégraphiques et aboutir à une restitution sous la forme d'improvisations guidées". Si vous n'êtes pas danseur mais que vous avez envie de vous frotter à la création, venez expérimenter cette mise en bouche chorégraphique.

Pratique

- Du 1^{er} au 3 et du 8 au 10 mars : collectage dans la ville et rencontre des artistes avec les habitants.
- Réunion d'information : jeudi 9 février à 18h30 - Espace Cabaret du Pôle Sud
- Cycle d'ateliers : le jeudi de 19h à 20h30, les 23 mars, 6 avril, 4 et 18 mai, 1^{er} et 15 juin 2017.

Information et réservation :
Agnès Clément Pôle Sud au
02 99 77 13 26 ou action.culturelle@ville-chartresdebretagne.fr



A la Médiathèque L'année du Coq de Feu

L'association chartraine AvenThuHa invite à la découverte de la culture vietnamienne et accompagne des projets solidaires sur place. A l'occasion du Têt 2017 qui est la fête familiale la plus importante du Vietnam, l'association propose une exposition à la médiathèque.

2017 sera l'année du Coq de feu : une occasion de se familiariser avec les signes astrologiques vietnamiens. Par ailleurs, AvenThuHa présente, en images, ses projets sociaux menés

vers des populations locales comme la rénovation de l'école maternelle de Ta Lung ou le parrainage d'enfants. Pour compléter, la médiathèque a sélectionné des albums, des romans et de la musique vietnamienne... une invitation au voyage !

Visible à la médiathèque au centre culturel jusqu'au 28 février.
+ d'infos auprès du Président : Joseph Lehel au 06 85 88 82 34 ou jo170950@hotmail.fr

Ô Pôle Sud

■ Salle J. Brel

- . Polyphonies occitanes - Du Bartas - Cinc
Vendredi 3 février à 21h

. L'Instant classique

De Bach à Johan Cage, Guylaine Marschall en duo avec la violoncelliste Pauline Hublet nous propose une balade en musique à travers 3 siècles de musique.

Mardi 28 février à 19h,
Espace Cabaret (5 €)

- . Polyphonies géorgiennes - Mze Shina : Odoïa

Vendredi 3 mars à 21h

. Théâtre - Scène de mars - Festival régional de théâtre amateur

Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 mars

■ Déjeuner sur scène

Venez rencontrer les artistes sur le temps du déjeuner. Ouvert à tous. À 12h30, apportez votre sandwich, nous vous offrons le café !

- . Récit et musique avec Cédric Guyomard "L'homme aux rideaux"

jeudi 16 février

- . Polyphonies géorgiennes avec Mze Shina "Odoïa"

jeudi 2 mars

■ AU Carré D'Art

- . "Maroc 2009 - 2016" - Photographies de Baptiste de Ville d'Avray
Du 19 janvier au 1^{er} mars.

■ A la Médiathèque

. Atelier d'écriture

Cédric Guyomard, alias Mosaï, en résidence de création au Pôle Sud du 13 au 17 février pour son spectacle "L'homme aux rideaux" propose un atelier d'écriture sur la thématique du corps.

Samedi 4 février de 14h à 18h
Public adulte.

+ d'infos auprès de la Médiathèque : 02 99 77 13 22
mediatheque@ville-chartresdebretagne.fr

■ ECOLE JEAN WIENER

. Stage musique en famille

Samedi 4 mars de 16h à 17h30
Info et inscription auprès de l'EIMD 02 99 41 35 18.

un mur De souvenirs

Les vacances en Bretagne de mon enfance...

Les pieds mouillés dans les bottes en caoutchouc, la balade en famille sur le sentier des douaniers, le bruit des vagues, le parfum des ajoncs...

Ces sensations sont souvent immortalisées sur des petits carrés de papier glissés précieusement dans les albums de famille. C'est le moment de les partager !

Du 9 mars au 19 avril, le Carré d'Art plonge dans les souvenirs. Marc Loyon et Delphine Dauphy, les conseillers photographiques, ont choisi de présenter une exposition qui rassemble des images issues de plusieurs albums de famille entre 1970 et 1989 : "Ces images nous offrent un témoignage des modifications du paysage breton en un demi-siècle de tourisme. Nous continuons ainsi à travailler autour du thème du territoire avec la volonté en plus de raconter des histoires", souligne Marc Loyon.

Pour compléter l'exposition, l'espace Figures Libres situé à l'extérieur de la galerie sera le support d'autres pho-



tos-souvenirs : "Nous souhaitons que les Chartrains puissent participer à cette aventure. Nous allons créer un mur d'images de ces heureux moments familiaux au cœur des paysages bretons des années 70/80", complète Delphine Dauphy.

Pour cela, n'hésitez pas, grimpez sur le tabouret pour retrouver au dessus de l'armoire cette vieille boîte de photos de la balade à l'île aux Moines en 1976... Ouvrez l'album qui renferme ces bons souvenirs de vacances à Erquy entre 78 et 82... Retrouvez les polaroïds de cette escapade en famille au Lac de Guerlédan à Noël 80...



■ Noir et blanc ou couleur, côte morbihannaise ou jardin rennais... Le Carré d'Art attend vos clichés.

Pratique

■ Quoi ?... Photo prise dans un paysage breton en extérieur - Années 1970/1980 - Tous supports (diapos, polaroïds, tirages noir et blanc, couleur...). ■ Comment ?... Apportez vos images à l'accueil du centre culturel Pôle Sud aux heures d'ouverture en mentionnant votre nom et vos coordonnées. Les images exposées seront des reproductions des originaux.

Galerie Le Carré d'Art - Pôle Sud.

Tél. 02 99 77 13 27.

Site : www.galerielecarredart.fr

Ouverture : mardi et vendredi 14h à 18h30 - mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 - samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

■ A VOS PLUMES !

Dans le cadre du prix littéraire le livre-échange, la Médiathèque organise un concours de nouvelles ouvert à tous, dès 15 ans. Les participants devront écrire leur nouvelle (maximum 6 pages) en incluant de façon naturelle dans leur texte les 7 titres des romans faisant partie de la sélection du prix littéraire : *La veillée* ; *Evangile pour un gueux* ; *En attendant Bojangles* ; *Trois jours et une vie* ; *Une vraie famille* ; *La variante chilienne* ; *Les loups à leur porte*.

Un jury composé de membres du club de lecture, de bibliothécaires et de libraires de Page 5 (Bruz) déterminera le gagnant de cette première édition. Au printemps, l'ensemble des textes sera en ligne sur le site Internet de la médiathèque.

La date de dépôt est fixée au vendredi 17 mars à 17h à la médiathèque ou par mail mediatheque@ville-chartresdebretagne.fr

Règlement complet sur <http://mediatheque.ville-chartresdebretagne.fr> - rubrique animations. + d'info au 02 99 77 13 22



■ Mains D'oeuvres

Voir le polyhandicap autrement



Dans le cadre de leur projet pédagogique annuel, trois professionnelles de l'Institut d'Education Motrice Handas (association des Paralysés de France) ont réalisé des centaines de photos autour du thème de "La Trace" avec des enfants entre 3 et 7 ans. La vie quotidienne, les rencontres, le toucher,

les émotions sont traduites à travers ces photos centrées sur les mains. Cette exposition livre un nouveau regard sur le polyhandicap des enfants.

Espace Figure Libre du Carré d'Art. Du 2 au 28 février. Vernissage le jeudi 2 février à 18h30. Entrée libre

Restauration scolaire

Le Bio au menu

Dans un souci de santé, de respect de l'environnement, de soutien de l'économie locale et durable, les élus du Syndicat Intercommunal de Restauration ont voulu aller au-delà d'une simple introduction de produits biologiques.

Comment accroître la part des aliments biologiques en restauration collective scolaire pour tendre vers le 100 % biologique tout en maîtrisant le coût des matières ?

Chaque jour, 1 500 repas en moyenne sont élaborés et livrés aux restaurants scolaires des communes du Syndicat Intercommunal de Restauration (Bourgbarré, Chartres de Bretagne, Pont-Péan et Saint-Erblon). Depuis 2010, le Syndicat impulse l'introduction de produits biologiques dans les menus. Entre fin 2015 et fin 2016, Pierre Bouillet, étudiant en licence professionnelle agricole

culture biologique a travaillé avec les professionnels de la cuisine centrale et les restaurants scolaires des communes autour de mesures permettant de tendre vers le 100 % bio, sans augmenter les coûts.

Ainsi, depuis septembre, 75 % de la crémerie et 90 % des fruits et légumes sont bio. En tout 40 % des achats sont d'origine biologique. Le prix du

repas facturé aux communes n'a cependant pas augmenté entre 2015 et 2016.

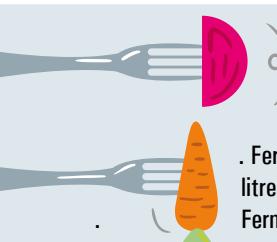
Le syndicat et ses partenaires ont mis en place plusieurs mesures permettant de contrôler le coût du repas tout en respectant l'équilibre alimentaire : redéfinition des grammages dans les portions pour éviter les pertes, meilleure communication entre les enfants des écoles et la cuisine, introduction de nouvelles recettes avec des produits frais et de saison...

Ces résultats ont été atteints grâce notamment au travail de terrain dans les restaurants. A Chartres, par exemple, depuis 2013 au restaurant de l'Auditorium, les enfants trient les déchets en bout de table à la fin du repas. Cette habitude permet de composter environ 10 tonnes de déchets/an. Ce chiffre est



en baisse grâce à la sensibilisation des jeunes consommateurs sur le gaspillage alimentaire. Les enfants sont également mobilisés pour évaluer la qualité du repas. Les avis gustatifs sont transmis à la cuisine centrale et contribuent à ajuster les menus.

Toutes ces étapes ont permis de maîtriser les coûts tout en augmentant considérablement la part des aliments biologiques dans les repas.



Ils fournissent la cuisine centrale...

- . Ferme "Le p'tit gallo" à Montreuil le Gast : des yaourts bio (25 000 yaourts/an).
- . Ferme "Les Prés verts" à Noyal-Châtillon : le lait cru frais (2 200 litres par an).
- . Ferme de Grégory Fachon à Bruz : légumes pleine terre (carottes, pommes de terre et oignons).
- . Messac : tomme de Messac et Pont Louet.
- . Ferme "Caparius" à Bain de Bretagne : tomme de brebis/vache.
- . Les Rubis du verger à Bruz : pommes et poires (environ 2 tonnes/an).

Voyage hélios un Noël chez l'oncle sam

Pendant les fêtes de fin d'année, Ewen Baron a choisi de s'envoler pour la côte Est américaine. Bénéficiant d'une bourse Hélios de la ville, il va restituer cette belle expérience le vendredi 24 février prochain dans le cadre d'un retour.

Ewen Baron a séjourné à Raleigh (Caroline du Nord) presque 3 semaines, il logeait chez l'habitant : "L'immersion permet de mieux

appréhender les coutumes et modes de vie si caractéristiques en cette période de l'année". Il a visité Washington, la capitale : "Cette ville, démesurée, est



Miam !

A l'issue de la présentation, vous pourrez déguster les petites spécialités bretonnes concoctées par les jeunes Chartrains ayant participé à la semaine "Du son dans la cuisine" au centre d'animation l'Igloo.

comme un musée géant avec la Maison Blanche, le Capitole, Washington monument, Lincoln mémorial". Découvertes, initiation au hockey, randonnées dans les Montagnes Bleues, Ewen compte bien partager tous les moments de ce voyage outre atlantique : "Dans un diaporama, en plus de mon voyage, j'évoquerai la gastronomie, les fêtes de Noël et du nouvel an en Amérique". Le jeune Chartrain ne manquera pas de raconter aussi quelques anecdotes à propos du code de la route, des ascenseurs, des prises électriques ou des pourboires...

■ Rendez-vous le vendredi 24 février à partir de 20h30, salle Rabelais du Pôle Sud.

■ De l'école au spectacle



■ L'artiste Marion Rouxin à la rencontre des enfants des écoles...



L'école des spectateurs... Direction le Pôle Sud



Spectacle "Sur la nappe" présenté par Marion aux élèves le 29 novembre.